



Dossier d'Information Communal des Risques Majeurs

DOCUMENT A CONSERVER

Le mot du maire

Nous venons, enfin, en 2018, d'élaborer le Plan Communal de la commune de Nouâtre, qui aurait dû être fait depuis longtemps.

Je remercie tout d'abord celles et ceux qui ont participé à cette élaboration, qui a nécessité beaucoup de réunions et de travail.

Merci aussi à toutes les personnes qui nous ont informés qu'elles pourraient, en cas de besoin, héberger ou transporter des sinistrés.

Merci enfin à la Direction Départementale du Territoire, qui nous a apporté une aide efficace.

Vous trouverez ci-contre la liste des risques majeurs, qui pourraient un jour menacer notre commune et, dans les pages suivantes, les consignes à suivre.

Nous vous invitons à conserver soigneusement ce document et à prendre conscience que, si un risque majeur est rare, c'est aussi un risque qui menace votre vie et celles de vos proches.

4 Risques majeurs

Les risques majeurs qui menacent notre commune sont les suivants :

1* Le **risque d'inondation (voir page 2)** est celui dont la probabilité est la plus grande, même si les crues où la Vienne monte de plus de 9 m. sont rares (1923, 1919, 1913, 1912, 1896 et 1792).

2* Le **risque de pollution atmosphérique**, suite à un incendie ou une explosion dans un établissement sensible de Nouâtre est aussi à envisager. (**voir page 3**).

3* Le **risque climatique**, en cas de grande chaleur ou de grand froid prolongés, menace particulièrement les personnes vulnérables (**voir page 3**).

4* Enfin, même s'il est peu probable, notre commune étant située dans une zone Ia (de faible sismicité), il convient que vous soyez informés des mesures à prendre en cas de **secousses sismiques (voir page 4)**.

En cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde, toutes les personnes concernées seront prévenues et devront alors suivre les consignes indiquées dans les pages suivantes.

Le Plan Communal de Sauvegarde

Face à l'ensemble de ces risques, la municipalité a mis en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui recense précisément les aléas, les enjeux et surtout les moyens et l'organisation mis en œuvre au niveau communal pour répondre au mieux à toutes ces situations.

**Attention : signaler à la mairie toute situation nécessitant des mesures particulières.
L'ensemble du Plan Communal de Sauvegarde peut être consulté à la mairie**

La Cellule de Crise

La cellule de crise municipale regroupe et coordonne sous l'autorité du maire, les élu(e)s, les personnels et les habitant(e)s ayant accepté de faire partie de la réserve citoyenne. Cette cellule peut aussi être mise à disposition des services préfectoraux dans le cadre du plan ORSEC ou de plans de secours spécialisés. Elle constitue un poste de commandement à l'échelle communale.

RISQUE INONDATION

La surveillance est assurée par la municipalité, en coordination avec le Service de Prévision des Crues (SPC) qui peut être consulté sur le site <https://www.vigicrues.gouv.fr/> Pages : Loire-Bretagne/Vienne tourangelle/Nouâtre.

La hauteur de la Vienne, à Nouâtre, étant normalement de 32 mètres, si la rivière monte de 9 mètres, toutes les habitations situées dans les zones A3 et B3 du Plan de Prévention des Risques d'Inondation seront inondées.

Les habitations concernées sont, dans le bourg, celles situées : Allée de la Poste, Impasse de la Pierre du Faon, Rue de la Commanderie (du n° 2 au n° 6), Rue de la Liberté (du n° 34 aux n° 28 et 13), Rue de la Richardière, Rue du Vieux Lavoir (du pont aux n° 7 et 8) et Rue Louis Bailly ainsi que toutes les habitations de Noyers.

En cas de crue, toutes les personnes concernées seront contactées personnellement. Si elles peuvent rester chez elles, il sera nécessaire qu'elles appliquent les consignes ci-dessous. Si elles ne peuvent pas rester chez elles, elles seront, à leur demande, hébergées chez d'autres habitants de Nouâtre et éventuellement transportées jusqu'à leur lieu d'hébergement.

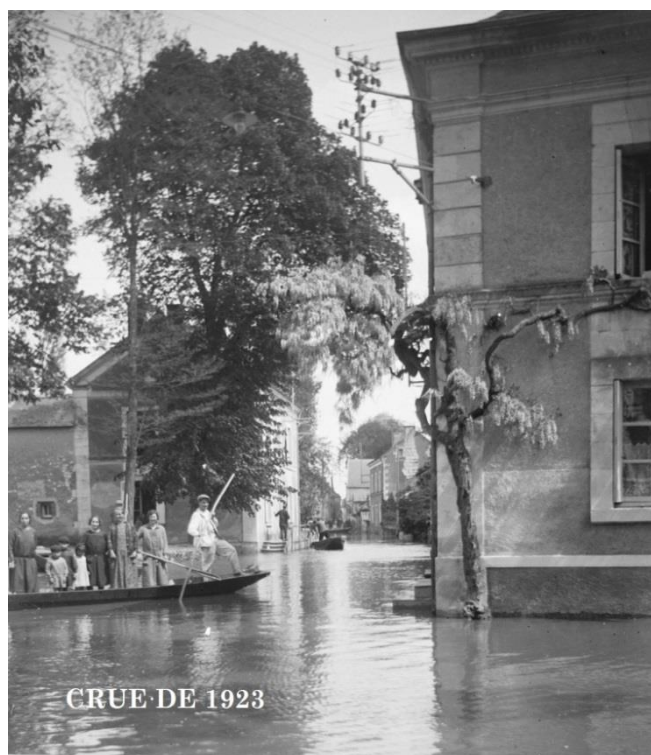
CONSIGNES À SUIVRE

Avant et pendant l'inondation

Fermer et obturer les ouvertures. Couper le gaz et l'électricité. Faire une réserve d'eau. Monter à l'étage.

Après l'inondation

Aérer et désinfecter les pièces, Ne rétablir le gaz et l'électricité qu'après avoir contrôlé que les installations sont sèches et non abîmées. Chauffer dès que possible. Évaluer les dégâts et les indiquer à la mairie.



RISQUE POLLUTION ATMOSPHERIQUE

En cas d'incendie ou d'explosion dans une entreprise de Nouâtre ayant des installations classées comme sensibles ou en cas d'accident avec un véhicule transportant des matières dangereuses, il peut se produire la diffusion dans l'atmosphère de produits nocifs et dangereux à respirer.

Dans ce cas, vous serez prévenus par la sirène du camp militaire qui retentira pendant 30 secondes. Pour la fin de l'alerte, la sirène sonnera 3 fois 5 secondes.

CONSIGNES À SUIVRE

Ne pas sortir. Fermer et obturer les ouvertures, jusqu'à la fin de l'alerte. Ne pas aller chercher vos enfants à l'école ou au collège (les enseignants connaissent la procédure à suivre).

Si votre habitation est directement menacée prévenir le n° de permanence (06 76 36 96 41).



RISQUE CLIMATIQUE PERSONNES VULNÉRABLES

En cas de canicule, de grand froid prolongé, de tempêtes ou d'orages, les personnes vulnérables (personnes âgées ou malades et seules) risquent de connaître des problèmes de déshydratation et/ou de chauffage ainsi que des difficultés d'approvisionnement.

Les personnes s'estimant vulnérables sont invitées à se faire connaître à la mairie

CONSIGNES À SUIVRE

Les membres du Centre Communal d'Action Sociale contacteront personnellement toutes les personnes vulnérables pour les informer des précautions à observer, évaluer leurs besoins et étudier avec elles les éventuelles mesures à prendre (ravitaillement, évacuation, relogement, etc.).

RISQUE SISMIQUE

Nouâtre étant classée en zone Ia de faible sismicité, le risque sismique est peu probable, mais étant donné que, par définition, le risque zéro n'existe pas et que ce risque n'est pas prévisible, il convient que tout le monde soit informé des mesures à prendre avant, pendant et après la première secousse.

MESURES PRÉVENTIVES

Repérer les points de coupure de gaz, eau, électricité
Fixer les appareils et les meubles lourds
Prévoir un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri

CONSIGNES À SUIVRE

Pendant la première secousse

RESTER OÙ L'ON EST

Si l'on est à l'intérieur : se mettre à l'abri dans l'endroit prévu ou près d'un mur porteur ou sous des meubles solides ; s'éloigner des fenêtres.

Si l'on est à l'extérieur : s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques).

Si l'on est en voiture : s'arrêter à distance de ce qui peut s'effondrer ; ne pas sortir de la voiture avant la fin de la secousse.

Après la première secousse

ÉVACUER LE PLUS VITE POSSIBLE

Couper l'eau, le gaz et l'électricité ; ne pas allumer de flamme ; ne pas fumer.

Évacuer les bâtiments le plus vite possible ; attention, il peut y avoir d'autres secousses.

Ne pas prendre l'ascenseur.

S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer.

Ne pas aller chercher les enfants à l'école.